



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/WG.163/2  
23 avril 1987

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion des Structures focales nationales  
pour les aires spécialement protégées de la  
Méditerranée

Athènes, 1-4 juin 1987

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

## INTRODUCTION

Le protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée a été adopté à Genève le 3 avril 1982 et est entré en vigueur le 23 mars 1986.

L'article 14, paragraphe 2 dudit protocole stipule que : "Les Parties désignent des responsables pour les aires protégées. Ces responsables se réunissent au moins une fois tous les deux ans pour examiner les questions d'intérêt commun et notamment proposer des recommandations concernant les renseignements scientifiques, administratifs et juridiques ainsi que la normalisation et le traitement des données". La présente réunion des Structures focales nationales pour les aires spécialement protégées est la première à être tenue conformément à l'article 14 du Protocole.

Les recommandations de la présente réunion seront présentées à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, prévue pour être tenue à Athènes du 7 au 11 septembre 1987.

Le PNUE a préparé les notes suivantes en vue d'assister les participants à la réunion dans leurs délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion.

La réunion sera ouverte par le représentant du Directeur exécutif du PNUE.

Point 2 de l'ordre du jour : Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'applique mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

La réunion sera invitée à élire un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La réunion sera invitée à adopter l'ordre du jour. L'ordre du jour provisoire a été distribué sous la cote UNEP/WG.163/1.

La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé qui figure en annexe au présent document. Les travaux seront poursuivis en séance plénière avec le soutien de groupes de travail ad hoc qui pourront être créés au cours de la réunion. Les langues de travail de la réunion sont l'anglais et le français, avec interprétation simultanée.

Point 5 de l'ordre du jour - Examen du rapport du Centre régional d'activité pour les aires spécialement protégées. 1985-1986

Le Directeur du Centre régional d'activité pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) présentera le rapport sur les activités du Centre depuis sa création (UNEP/WG.163/3).

La réunion sera invitée à examiner le rapport et en prendre note.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement du Répertoire des aires marines et côtières protégées de la région méditerranéenne

Le secrétariat présentera un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant le Répertoire des aires marines et côtières protégées de la région méditerranéenne ainsi qu'un projet de répertoire (UNEP/WLG.163/4), requis aux termes de l'article 8, paragraphe 2 du Protocole. Une carte indiquant les aires marines et côtières protégées de la Méditerranée (UNEP/WG.163/5) sera également présentée à la réunion.

La réunion sera invitée à étudier le rapport sur l'état d'avancement des travaux, le répertoire et la carte, examiner toute mesure s'avérant nécessaire pour compléter les informations disponibles, fournir au Centre toute correction ou renseignement supplémentaire et faire des recommandations sur la publication du répertoire.

Point 7 de l'ordre du jour - Examen du projet de lignes directrices pour la sélection, la création et la gestion des aires protégées en Méditerranée

Le secrétariat présentera le projet de lignes directrices pour le choix, la création et la gestion des aires protégées en Méditerranée (UNEP/WG.163/6), requis aux termes de l'article 4 du Protocole.

La réunion sera invitée à examiner les lignes directrices et préparer des recommandations en vue de leur adoption par la réunion des Parties contractantes.

Point 8 de l'ordre du jour - Examen du projet de plan d'action pour la conservation du phoque-moine de Méditerranée

Un projet de plan d'action pour la conservation du phoque-moine de Méditerranée a été distribué (UNEP/WG.163/7). Ce projet de plan d'action sera examiné par la réunion consultative conjointe d'experts UICN/PNUÉ qui se tiendra immédiatement avant la présente réunion (Athènes, 28-29 mai 1987) le secrétariat présentera à la réunion la version amendée.

La réunion sera invitée à examiner le Plan d'action et à faire des recommandations à la réunion des Parties contractantes en vue de sa mise en oeuvre.

Point 9 de l'ordre du jour - Examen du projet de programme et budget du Centre régional d'activité pour les aires spécialement protégées, pour la période biennale 1988-1989

Le Directeur du Centre présentera le programme et le budget proposés pour le Centre régional d'activité pour les aires spécialement protégées pour 1988-1989 (UNEP/WG.163/8).

La réunion sera invitée à examiner le programme et le budget proposés et à les recommander en vue de leur adoption par les Parties contractantes.

Point 10 de l'ordre du jour - Questions diverses

Les participants seront invités à soulever toute autre question ayant trait au sujet de la réunion qui n'aura pas été examinée sous les points précédents de l'ordre du jour.

Point 11 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Le Rapporteur présentera le rapport de la réunion, laquelle sera invitée à l'adopter en tant que compte-rendu de ses délibérations.

Point 12 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Le représentant du Directeur exécutif et le Président de la réunion prononceront la clôture de la réunion.

ANNEXE

Emploi du temps proposé`

---

Date	Séance	Points de l'ordre du jour
Lundi 1 Juin	matin après-midi	1, 2, 3, 4, 5 5 (fin), 6
Mardi 2 Juin	matin après-midi	6 (fin), 7 7 (fin)
Mercredi 3 Juin	matin après-midi	8, 9 9 (fin), 10
Jeudi 4 Juin	matin après-midi	Pas de réunion 11, 12

---

Note: Horaires des séances:

9 heures 30 à 12 heures 30 (matin)  
14 heures 30 à 17 heures 30 (après-midi)

Pauses-café à 11 heures et 16 heures